



COMMUNIQUE DE PRESSE

Poitiers, le 26 février 2020

Extension de la période de chasse du sanglier au 31 mars 2020

Suite à la parution du décret n° 2020-59 du 29 janvier 2020, relatif à la période de chasse du sanglier en France métropolitaine, Madame la préfète de la Vienne a modifié l'arrêté d'ouverture et de clôture de la chasse pour la campagne cynégétique 2019-2020 du 06 juin 2019.

La date de **fermeture de la chasse du sanglier**, espèce très abondante et responsable de dégâts agricoles significatifs au printemps, **est désormais fixée au 31 mars 2020**.

La date d'ouverture de la chasse du sanglier, reste inchangée : 1er juin 2020 (chasse soumise à autorisation administrative jusqu'au 14 août 2020).

Contact presse

Guenaël CAMPAN – Service de Communication Interministérielle – Préfecture de la Vienne –
guenael.campan@vienne.gouv.fr – 05.49.55.70.09

www.vienne.gouv.fr

